





# Explications relatives à la manière de remplir les bordereaux de dépôt

## Prestations

Les prestations de base et les prestations complémentaires, de même que les dispositions en matière de responsabilité sont décrites de manière détaillée dans nos brochures et dans les Conditions générales «Prestations du service postal». Vous pouvez demander ces brochures à votre conseiller à la clientèle ou les commander par Internet à l'adresse [www.poste.ch](http://www.poste.ch)

## Expéditeur

Nom et adresse de l'expéditeur dont le code à barres figure sur les colis.

## Référence client

Au besoin, vous pouvez consigner dans ce champ (au maximum 20 caractères) des éléments d'identification du dépôt de colis. La référence client apparaît sur la liste (relevé détaillé) jointe à la facture qui vous est envoyée.

## Prestations complémentaires

Il y a lieu de reprendre le nombre correspondant pour chaque prestation complémentaire utilisée.

## Signature, Assurance, Remboursement, Remise en main propre, LQ

Les colis déposés avec ces prestations complémentaires doivent être inscrits sous la rubrique «Liste pour...».<sup>1</sup>

## Dispobox (DX) 10

Nombre de Dispobox de la grandeur 10.

## Dispobox (DX) 11–33

Nombre de Dispobox des grandeurs 11, 14, 21, 23 et 33.

## Dispobox (DX) 39

Nombre de Dispobox de la grandeur 39.

## Dispobox (DX) 86

Nombre de Dispobox de la grandeur 86. Dépôt seulement possible avec une prise en charge ou auprès d'une base de distribution.

<sup>1</sup> Si des envois isolés sont déposés avec les prestations complémentaires «Signature», «Assurance», «Remboursement», «Remise en main propre» et «LQ», une liste de dépôt doit être remise à la Poste. Vous pouvez également établir votre propre liste. L'inscription des envois sous la rubrique «Liste pour...» n'est pas indispensable si l'ensemble des colis sont déposés avec les mêmes prestations complémentaires. Dans ce cas, vous pouvez coller le premier et le dernier double de saisie des codes à barres sur les copies de vos propres bulletins de livraison.